

*Part II. Other matters considered by the
Security Council*

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE⁹

**ELECTION OF MEMBERS OF THE COURT BY THE
SECURITY COUNCIL AND THE GENERAL ASSEMBLY**

105 (1954). Resolution of 28 July 1954

[S/3274]

The Security Council,

Noting with regret the death of Judge Sir Benegal Narsing Rau on 30 November 1953,

Noting further that a vacancy in the Court for the remainder of the deceased's term of office has thus occurred and must be filled in accordance with the terms of the Statute of the International Court of Justice,

Noting that, in accordance with Article 14 of the Statute, the date of the election to fill this vacancy shall be fixed by the Security Council,

1. *Decides* that an election to fill the vacancy shall take place during the ninth session of the General Assembly;

2. *Decides further* that this election shall take place prior to the regular election to be held at the same session to fill the five vacancies which will occur owing to the expiration on 5 February 1955 of the terms of five members.

Adopted at the 677th meeting.¹⁰

Decisions

On 7 October 1954, the Security Council, at its 681st meeting, and the General Assembly, at its 493rd plenary meeting, elected Mr. Mohammad Zafrulla Khan (Pakistan) to fill the vacancy caused by the death of Sir Benegal Narsing Rau.

⁹ Resolutions or decisions on this question were also adopted by the Council in 1946, 1948, 1949, 1951 and 1953.

¹⁰ Adopted without vote.

*Deuxième partie. Autres questions examinées
par le Conseil de sécurité*

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE⁹

**ÉLECTION DE MEMBRES DE LA COUR PAR LE
CONSEIL DE SÉCURITÉ ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

105 (1954). Résolution du 28 juillet 1954

[S/3274]

Le Conseil de sécurité,

Apprenant avec regret le décès du juge sir Benegal Narsing Rau, survenu le 30 novembre 1953,

Constatant que, de ce fait, il y a un siège à pourvoir à la Cour pour la période non encore accomplie du mandat du défunt, et qu'il convient de pourvoir ce siège conformément au Statut de la Cour internationale de Justice,

Notant que, conformément aux dispositions de l'Article 14 du Statut, la date d'élection en vue de pourvoir ce siège doit être fixée par le Conseil de sécurité,

1. *Décide* qu'il sera procédé à une élection, en vue de pourvoir le siège vacant, durant la neuvième session de l'Assemblée générale;

2. *Décide en outre* que cette élection aura lieu avant l'élection normalement prévue, à laquelle il sera procédé pendant la même session en vue de pourvoir les cinq sièges vacants qui seront rendus libres en raison de l'expiration du mandat de cinq membres de la Cour le 5 février 1955.

Adoptée à la 677^e séance¹⁰.

Décisions

Le 7 octobre 1954, le Conseil de sécurité, à sa 681^e séance, et l'Assemblée générale, à sa 493^e séance plénière, ont élu M. Mohammad Zafrulla Khan (Pakistan) au siège devenu vacant par suite du décès de sir Benegal Narsing Rau.

⁹ Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1948, 1949, 1951 et 1953.

¹⁰ Le projet de résolution n'a pas été mis aux voix.